



Plan de surendettement

Par **Musy68**, le **24/05/2019** à **14:47**

Bonjour,

J'ai un échéancier qui a été mis en place suite à un plan de surendettement et qui se termine en mai 2020.

J'ai toujours respecté les versements.

Je me suis fait licencié il y a peu et vais toucher des dommages et intérêts (qui font suite à une décision du juge des prud'hommes).

On m'a dit que cette somme n'est pas imposable.

J'aimerais savoir si je dois en informer la Banque de France ?

Est-ce que cette rentrée d'argent peut modifier mon échéancier ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement